Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT
DE LA REPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALEDONIE

CABINET– service de la communication interministérielle

DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 3 juillet 2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT
DE LA REPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALEDONIE

DOSSIER PRESSE

Communiqué de presse
Programme
Autour de la table ronde

Rappel historique

Représentations des femmes dans les institutions de la Nouvelle-Calédonie et conseils municipaux

Le Vice-rectorat
Le comité EEE
Éducation à l'égalité entre les filles et les garçons : le rôle de l'école

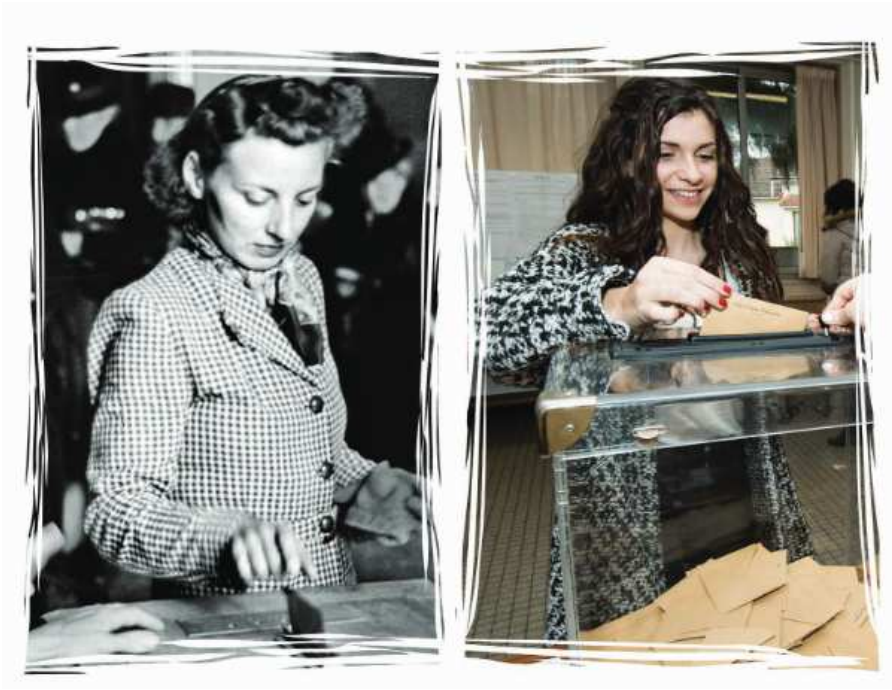

Contact presse :
Service communication
☎ 26 64 22 / 26 64 20 – 77 71 93
@ : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT
DE LA REPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALEDONIE

Nouméa, le 03 juillet 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

70EME ANNIVERSAIRE DU PREMIER VOTE DES FEMMES

A l'occasion de la commémoration du 70ème anniversaire du premier vote des femmes, le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie a le plaisir de vous convier à la conférence / table ronde qui se déroulera : ***Vendredi 3 juillet, de 8h30 à 10 heures****, à l'Université de la Nouvelle-Calédonie – Amphi 200.*

PROGRAMME

8h30 - Ouverture de la conférence
M. Vincent Bouvier, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Projection vidéo Ministère de l'Intérieur (4')

08h45 - L'histoire du 1er vote des femmes en Nouvelle-Calédonie
Mme Fanny Pascual, maître de conférences à l'Université de Nouvelle-Calédonie

09h00 Table ronde : Les femmes dans la sphère politique en Nouvelle-Calédonie

Participantes :
- Mme Marie-Paule Tourte-Trolue, Secrétaire-Générale adjointe du Haut-commissariat ;
- Mme Sonia Lagarde, Députée-maire de la commune de Nouméa ;
- Mme Henriette Hmae, maire dela commune de Poum et membre du Congrès
- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, conseillère à la Province sud, membre du Congrès ;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, conseillère à la Province sud, membre du Congrès.

10h00 - Clôture

Contact presse :
Service communication
☎ 26 64 22 / 26 64 20 – 77 71 93
@ : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Marie-Paule Tourte-Trolue, Secrétaire-Générale adjointe du Haut-commissariat ;

Originaire de Koumac (province Nord de la Nouvelle-Calédonie), Marie-Paule TOURTETROLUE a fait des études de droit à l'université de Nouméa (niveau maîtrise) avant d'être recrutée comme contractuelle de catégorie A par la collectivité calédonienne. Chargée d'études au service du Plan (1992-1996), elle se voit confier par la suite l'administration de l'agence de développement de la culture kanak (60 agents). Intégrée comme attachée dans la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie en 1997, elle est détachée en 2002 sur le poste d'adjoint au commissaire délégué de la République pour la province Sud.

Ayant fait le choix de partir en métropole, elle rejoint la préfecture des Vosges en 2007, en qualité de chef du bureau de l'action économique et de l'emploi. Promue attachée principale en 2010, elle est nommée l'année suivante adjointe au chef du département des politiques européennes d'insertion régionale et de valorisation de l'outre-mer au ministère des outremer.

Reçue au tour extérieur des sous-préfets en avril 2013, Marie-Paule TOURTE-TROLUE revient en Nouvelle-Calédonie au mois de juin de la même année pour prendre les fonctions de secrétaire générale adjointe du haut-commissariat de la République.

Sonia Lagarde, Députée-maire de la commune de Nouméa

Née le 29 août 1948
Commerçante
Conseillère municipale de Nouméa (2001-14) ;
Membre (1995-2012) et vice-présidente (2004-12) de l'Assemblée de la province Sud de la Nouvelle-Calédonie ;
Secrétaire générale adjointe du parti Calédonie Ensemble ;
Elue à l'Assemblée nationale en 2012 ;
Députée de la 1ère circonscription de Nouvelle-Calédonie ;
Secrétaire de la commission des Affaires culturelles et de l'Education de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) ;
Vice-présidente de la délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale ;
Membre de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ;
Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale ;
Groupe UDI

Contact presse :
Service communication
☎ 26 64 22 / 26 64 20 – 77 71 93
@ : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Henriette Hmae, maire de la commune de Poum

Membre du congrès de la Nouvelle-Calédonie ;
Conseillère à l'assemblée de la province Nord.

Henriette Wahuzue-Falelavaki,

Membre du congrès de la Nouvelle-Calédonie ;
Conseillère à l'assemblée de la province Sud.

Marie-Pierre Goyetche,

Membre du congrès de la Nouvelle-Calédonie ;
Conseillère à l'assemblée de la province Sud.

Contact presse :
Service communication
☎ 26 64 22 / 26 64 20 – 77 71 93
@ : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Le 21 avril 1944, le Général de GAULLE signait l'ordonnance portant organisation des pouvoirs dans la France libérée. L'Article 17 disposant que : ***« Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».***

Cette ordonnance permit aux françaises de voter pour la première fois aux élections municipales de 1945, puis quelques mois plus tard, au scrutin national. En devenant des citoyennes à part entière, en pouvant voter et être élues, les femmes entrent dans la sphère publique et politique.

Le décret rendant applicable en Nouvelle-Calédonie ce droit de vote des femmes a été publié à Nouméa en avril 1945. De ce fait, les femmes calédoniennes n'ont pas pu participer aux élections du nouveau conseil général rétabli qui ont eu lieu en janvier 1945.

Le temps de recenser les électrices et de les inscrire sur les listes électorales leur a permis de voter pour la première fois aux élections organisées pour désigner l'assemblée constituante, en octobre 1945.

Les Mélanésiennes et les Mélanésiens ont obtenu le droit de vote et leurs inscriptions sur les listes électorales progressivement entre 1946 et 1957, cette dernière année a été celle du plein effet du droit de vote pour les Mélanésiens (hommes et femmes).

Le premier vote des femmes en Nouvelle-Calédonie en quelques dates clés :

- **Janvier 1945** : Jeanne Tunica Y Casas est la première femme à se présenter à une élection en Nouvelle-Calédonie (inscrite sur la liste du Progrès social) ;
- **2 juin 1945** : Arrêté stipulant le recensement des femmes en Nouvelle-Calédonie ;
- **21 octobre 1945** : Premier vote des femmes pour les élections à l'Assemblée constituante ;
- **4 mai 1947** : Mme Aranda Fouchet est la première femme en Nouvelle-Calédonie à se présenter sur une liste municipale (elle ne sera pas élue).

La population calédonienne suivant le désir du Général de Gaulle, a répondu en masse OUI aux deux questions du referendum ✕

La France Australe

NOUMEA (NOUVELLE-CALEDONIE). — ABONNEMENTS : Un an : 220 frs Six mois : 115 frs Trois mois : 60 frs Un mois : 20 frs — LE N° UN FRANC.

Cinquante-sixième année. N° 16.827 LUNDI 22 OCTOBRE 19

Résultats des Elections à l'Assemblée Constituante, au premier tour du scrutin du 21 Octobre 1945.

Résultat du Referendum.

	1ère Question OUI	1ère Question NON	2e Question OUI	2e Question NON
Nouméa :				
	2598	54	2347	288
Intérieur :				
	2103	71	1900	208

Elections du 21 Octobre 1945.

Les Elections pour la nomination du Représentant à l'Assemblée Constituante et pour les réponses aux deux questions du Referendum se sont déroulées hier, tant à Nouméa que dans le Chef-lieu dans l'ordre et le calme le plus parfait.

Les Electrices qui pour la première fois étaient appelées à exprimer leurs suffrages ont tenu à accomplir nombreuses ce devoir civique.

Les résultats n'ont pas encore été proclamés mais déjà l'on peut annoncer que le Candidat Roger Gervolino représentant de la Nouvelle-Calédonie à l'Assemblée Consultative a totalisé un nombre imposant de suffrages qui le place loin en avant sur le second. Il serait probablement élu au premier tour.

Pour le Referendum une grosse majorité s'est prononcée pour le OUI - OUI aux deux questions.

Nouvelles diverses.

FOOTBALL.

L'équipe de l'Armée enlève brillamment le 2e Tournoi de l'Union Sportive.

Dimanche 14 octobre sur la Place Bir-Hakeim s'est déroulée la finale du Tournoi par éliminatoires de l'Union Sportive opposant les deux meilleures équipes de la saison ; les Civils A, vainqueurs du précédent tournoi et l'Armée A vainqueur de la revanche du 24 Septembre.

La partie résulta par une belle victoire acquise en style brillant par l'équipe militaire par 4 à 0. Ce score reflète bien la physionomie de la partie ; en effet l'Armée fit la meilleure partie de la saison

Société des Plantations Oue-La-Wea

Société Anonyme au Capital de Frs : 500 en Liquidation Siège Social à Port-V

Les actionnaires de la sont priés de bien vouloir a l'Assemblée générale des ac re qui se tiendra le jeudi vembre 1945 à 15 heures a Social de la Société, à Port

Ordre du Jour :

1°/ - Compte-rendu du teur sur la liquidation de la

2°/ - Approbation des co quitus définitif à donner

Extrait du quotidien *La France Australe*, le 22 octobre 1945 - Service des archives de Nouvelle-Calédonie

Contact presse :
Service communication
☎ 26 64 22 / 26 64 20 – 77 71 93
@ : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr

REPRESENTATION DES FEMMES DANS LES INSTITUTIONS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

	Total des élus assemblées de province	Total des femmes élues dans les assemblées de province	dont femmes élues au Congrès (*)
Province des Iles	14	7	1
Province Nord	22	10	7
Province Sud	40	19	15
TOTAL	**76**	**36**	**23**

(*) Le Congrès compte 54 membres dont 7 de la PIL, 15 de la PN et 32 de la PS

REPRESENTATION DES FEMMES DANS CONSEILS MUNICIPAUX

	Total des élus	dont femme maires	dont femme adjointes	dont femmes conseillères municipales
Représentation des femmes dans les conseils municipaux	765	6	93	259
	Total des femmes élues	**358**		

Contact presse :
Service communication
☎ 26 64 22 / 26 64 20 – 77 71 93
@ : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr

ÉDUCATION A L'ÉGALITE ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS : LE ROLE DE L'ÉCOLE

La mission de l'école en matière d'égalité entre les filles et les garçons, reprise par l'article L.121-1 du Code de l'éducation, est inscrite dans la loi depuis 1989, en cohérence avec le principe d'égalité qui figure dans la Constitution. Il est de la responsabilité de l'école de contribuer à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes.

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école réaffirme que la transmission des valeurs de respect de l'égalité entre les hommes et les femmes doit se faire dès le plus jeune âge, à l'école élémentaire, adossé à un nouvel enseignement moral et civique.

***LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (JONC octobre 2014*)**

Les programmes scolaires d'histoire et d'éducation civique abordent le thème du droit de vote des femmes.

En classe de 3ème, la date de cet événement fait partie des repères à connaître pour l'examen du diplôme national du brevet. En seconde, l'apprentissage de la citoyenneté passe par l'étude de l'élaboration d'une loi comme celle du droit de vote des femmes. Les élèves de 1ère étudient la place des femmes dans la vie politique et sociale de la France au XXe siècle. Ainsi, à travers différentes séances de cours, les collégiens et les lycéens font l'apprentissage des valeurs de la République et du rôle du citoyen.

LE COMITE EEE

L'année 2014 marque la création au vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie d'un comité inédit. Nommé les 3E, Éducation à l'Égalité à l'École, ce comité, sous l'autorité du vice-recteur directeur général des enseignements, est piloté par la Déléguée académique à l'action artistique, scientifique et culturelle du Vice-rectorat (DAAC), référente de la mission "discrimination filles-garçons à l 'école".

Agissant pour la promotion de cette dimension égalitaire dans l'espace scolaire, la DAAC s'appuie sur ce comité pouvant associer, au-delà des personnels éducatifs, des personnes de la société civile, des ONG, des artistes et des parents. Elle assure notamment la production et diffusion de ressources pédagogiques et de concours transdisciplinaires ; la formation initiale et continue des personnels à la pédagogie de l'égalité ; l'organisation de débats. Elle apporte son expertise pédagogique et son agrément aux créations artistiques proposées aux scolaires, ainsi qu'un soutien au financement et à la valorisation des projets menés à l'école autour de cette thématique.

Contact presse :
Service communication
☎ 26 64 22 / 26 64 20 – 77 71 93
@ : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr